

Que fait le notaire dans le règlement d'une succession ?

Plusieurs consommateurs ignorent le rôle préventif du notaire. Pourtant, ses judicieux conseils peuvent leur éviter des faux pas susceptibles de donner lieu à des litiges coûteux. Le règlement d'une succession est un processus long, complexe et semé d'embûches. L'expertise juridique du notaire lui permet de conseiller et d'accompagner ses clients à l'égard de toutes les décisions qui s'imposent en matière successorale, afin de ne rien laisser au hasard.

Voici un aperçu des démarches qu'il accomplit dans le règlement d'une succession.

1

ÉTAPES PRÉLIMINAIRES

- Signer un contrat de service
- Obtenir la preuve de décès
 - Faire les recherches testamentaires

2

LIQUIDER LES DROITS PATRIMONIAUX, TELS QUE :

- Le patrimoine familial
- Le régime matrimonial
- La survie de l'obligation alimentaire

3

PRÉSENTER L'OPTION AUX HÉRITIERS

Accepter ou renoncer à la succession

4

DÉTERMINER LE PATRIMOINE SUCCESSORAL

Dresser l'inventaire

5

ADMINISTRER LA SUCCESSION

- Réaliser les actifs
- Payer les dettes

6

LIQUIDER LA SUCCESSION

- Préparer les déclarations de transmission des biens du défunt
- Respecter les formalités fiscales
- Inscrire les droits au Registre des droits personnels et réels mobiliers (RDPRM)
 - Faire la reddition de compte et la quittance
- Remettre les biens aux héritiers